

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
DE SAINGHIN-EN-WEPPES**

-----

**Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, DELPORTE Marie-Françoise, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, BAILLY Claude.

**Excusée** :

**Assistait à la séance** : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des services.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 3</b>
-------------

<b>FINANCES</b>
-----------------

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
---

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 9

Présents : 9

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de réception en préfecture : 11 mai 2026

Date de publication sur le site internet : 30 avril 2026

**FINANCES**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Préambule

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-5 du CGCT créé par l'article 8 de la loi du 29 décembre 1999, seul le Conseil d'administration du CCAS est compétent pour déterminer l'affectation du résultat de l'exercice N – 1.

Après avoir examiné et approuvé le compte financier unique 2025 présenté et voté, ainsi que le compte de gestion du trésorier municipal correspondant, en tous points, au compte financier unique,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE SAINGHIN-EN-WEPPES" around the perimeter and "C.C.A.S." in the center.

59524  
Code INSEE

C.C.A.S SAINGHIN EN WEPES  
BUDGET C.C.A.S

2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de membres exprimés :  
VOTES :  
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-33 620,64
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 696,20
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>14 075,56</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	64 443,31
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-28 000,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>14 075,56</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>14 075,56</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le